



CALOUSTE
GULBENKIAN
FOUNDATION



GUIMARÃES 2012
CAPITAL EUROPEIA DA CULTURA

Compte-rendu – Séminaire international sur “La mobilité artistique Internationale et diplomatie territoriale” - jeudi 24 mai 2012 au Centre culturel Vila Flor, Guimarães, Portugal

Avec le soutien de la Fondation Gulbenkian et Guimarães 2012, capitale européenne de la culture

Introduction

Le séminaire de Guimarães a rassemblé une cinquantaine de professionnels de la culture – représentants de collectivités territoriales, représentants institutionnels, chercheurs, consultants, opérateurs culturels et artistes des deux rives de la Méditerranée issus de 20 pays dont 8 pays du Sud (Allemagne, Belgique, Croatie, Danemark, Egypte, Espagne, Finlande, France, Jordanie, Liban, Maroc, République Tchèque, Royaume-Uni, Palestine, Pays-Bas, Portugal, Suède, Syrie, Tunisie, Turquie).



Cette réunion a eu lieu dans le contexte portugais actuel, qui voit de nombreuses activités culturelles et artistiques souffrir de coupes budgétaires. Ces coupes ont un impact négatif sur l’art et la culture en général, et en particulier sur la prospective internationale de la Culture, qui ne semble plus être une priorité pour le gouvernement portugais malgré le fait que cette internationalisation est source de renouveau en terme de partenariats, d’échanges et de modèles de coopération dont la crise actuelle pourrait plutôt bénéficier. Une étude récente commandée par le gouvernement portugais en 2010 a souligné l’importance de la mobilité internationale pour les arts et la culture. Des débats ont eu lieu sur ce thème, organisés par GPEARI – le Cabinet de la planification, de la stratégie et des

relations internationales du Ministère de la Culture du Portugal et l'Institut Camoes en 2010 et 2011 pour avancer dans ce domaine...mais tout ceci a été mis de côté au profit de mesures d'austérité jugées plus importantes.

Malgré ce contexte difficile, la Ville de Guimarães a chaleureusement accueilli notre événement. La Maire adjointe à la Culture de Guimarães, Francesca Abreu et Paolo Cruz, membre du Conseil Municipal ont clairement souligné que la rencontre et les échanges internationaux étaient des concepts stratégiques pour Guimarães en tant que capitale européenne de la Culture. Au delà des événements majeurs et des festivals, Guimarães capitale européenne de la Culture reste un territoire d'accueil pour les artistes en résidences. Ces rencontres et ces échanges consolideront l'action culturelle pour les années à venir. La mobilité est un phénomène historique qui mérite d'être revisité dans ce contexte changeant. Dans la mesure où le FRC développe une expertise en direction des collectivités territoriales pour les aider à développer des stratégies liées à la mobilité artistique et culturelle, Guimarães, capitale européenne de la Culture a jugé essentiel d'organiser ce séminaire.

Le contexte actuel des relations internationales se caractérise par des changements de paradigmes importants liés, entre autres, aux accords de libre-échange à travers le monde et aux effets de la crise financière sur les modèles de gouvernance. Si nous voulons maintenir la diversité culturelle et que les arts continuent à jouer un rôle dans nos sociétés modernes, le soutien à la mobilité transnationale des artistes et opérateurs culturels demeure prioritaire, et ce dans les quatre coins du globe, en plein accord avec les droits humains en général et les droits culturels en particulier. Une telle action facilite la compréhension entre les cultures et agit directement sur le développement à l'échelle locale, sur la cohésion européenne et sur la stabilité internationale. La mobilité des artistes et opérateurs culturels est aussi et surtout un facteur de paix.

L'importance de la politique culturelle locale et régionale à cet égard ne doit pas être négligée. Le titre de ce séminaire propose un concept de diplomatie territoriale, de "diplomatie des autorités locales". Ferdinand Richard, Président du FRC, a expliqué que ce concept naît du glissement/partage de souveraineté des nations vers les autorités locales. Ce changement est lié au développement de l'Europe et à la mondialisation. Depuis deux décennies et de manière presque mécanique, l'impact politique des fonds de développement régionaux renforce une certaine autonomisation des collectivités territoriales, installant une convergence graduelle des autorités locales vers une sorte de fédéralisme différencié, où l'identité culturelle locale, éventuellement renforcée par le besoin de consolider une "attractivité touristique", joue un rôle essentiel, pour le pire comme pour le meilleur.

Face à ses électeurs, aucun décideur politique local, quelque soit sa couleur politique, n'oserait clamer que créativité et attractivité sont inutiles au projet de son territoire. Il en résulte forcément que l'avenir commun des habitants de ces collectivités ne saurait s'envisager sans créatifs de bon niveau, sans "artistes", ce qui explique aussi l'accélération de ce "transfert d'intérêt pour la chose artistique" de l'Etat vers les autorités locales, qui, dans de nombreux cas, faut-il le rappeler, en étaient déjà les principaux financeurs. Ceci se double inévitablement d'un positionnement international, ou plus exactement "extra-local", de la collectivité locale, cette capacité d'attraction étant évidemment tournée vers l'extérieur.

Un certain nombre de traités internationaux existent tels que la Convention UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui insiste sur la dimension territoriale de la Culture et sur sa contribution au développement local, ou encore le Traité de Lisbonne qui, dans le cadre européen, met en avant la nécessité, induite par la compétitivité, des alliances entre collectivités.

Les représentants des collectivités territoriales, sont-ils prêts à aborder ce changement ? Durant ce séminaire, les questions se sont concentrées sur l'apport de la politique culturelle locale à la mobilité

artistique et culturelle transnationale. Cette politique existe-t-elle et sous quelles formes ? Est-elle motivée par une compétitivité et/ou une interdépendance entre les collectivités territoriales en Europe, en Méditerranée et au-delà ?

Cette politique s'adresse-t-elle aux défis actuels pour les cultures et les arts dans nos sociétés ? Protège-t-elle l'expression artistique dans le cadre de notre agenda mondial commun ? Dans ce cas, la compétitivité et l'interdépendance des collectivités territoriales peuvent-elles agir en parallèle ? Les collectivités territoriales des pays européens peuvent-elles trouver des moments de concertation pour développer des stratégies communes pour la mobilité culturelle et le dialogue en Europe et au-delà ?

Concernant les autorités locales du Sud, quelle serait leur position sur cette question ? La politique soutenant la mobilité pourrait-elle être inscrite dans une stratégie avant tout nationale ou au contraire est-elle développée à un niveau plus régional et local ?

Le FRC considère que la question de la mobilité doit être placée au centre du débat politique et culturel.

Nawel Skandrani, membre du Conseil d'Administration du FRC, a souligné qu'il est très difficile d'être mobile dans le monde arabe, que la situation ne s'est pas améliorée depuis les soulèvements, alors que la mobilité du corps et la mobilité de l'esprit sont fondamentales pour un être libre. Les représentants des secteurs privés et publics ne regretteront pas de prendre le temps de mieux comprendre pourquoi le soutien à la mobilité des artistes et des opérateurs culturels est primordial.

Comme le souligne Antonio Pinto Ribeiro, membre également du Conseil d'Administration du FRC, le risque que court le Portugal actuellement est d'être isolé à nouveau. La mobilité n'est pas garantie même si elle est historique. Il faut donc en prendre soin, qu'elle devienne une volonté politique, qu'elle soit financée par les secteurs public et privé.

La mobilité artistique et culturelle transnationale ne doit pas être considérée comme un concept européen ou occidental mais comme une variante qui adopte plusieurs formes en fonction de son rôle et son utilité dans les différentes parties du monde. La politique culturelle devrait répondre aux besoins de mobilité exprimés par les artistes et les professionnels de la culture, car cela apporterait des bénéfices mutuels en terme de coopération et d'innovation.

Cadre analytique

Politique culturelle locale et mobilité internationale des artistes

Il est nécessaire de rappeler que la politique culturelle locale, régionale ou nationale dépend de plusieurs facteurs ; de la manière dont elle est perçue dans chaque pays, de la tradition de la construction de politiques culturelles, du dynamisme des acteurs locaux et des ressources financières disponibles. Très souvent les compétences en matière de politique culturelle ne sont pas clairement définies à travers les différents échelons de gouvernance, encore moins les compétences en matière de politique culturelle internationale/européenne. Ceci provoque une juxtaposition des politiques liées à la culture dans le plupart des cas, alors que la complémentarité et la coordination sont possibles.

Tôt ou tard, le projet européen conduira les états membres à reconsidérer la répartition des compétences au niveau territorial ; redéfinir les compétences des niveaux de gouvernance (local,

intermédiaire ou régional) ou en inventer de nouvelles. Parallèlement les processus de mondialisation tendent à renforcer les besoins au niveau local qui affirment la singularité d'une ville ou d'une région. Des « bassins de créativité » émergent ici et là rassemblant des entrepreneurs et des penseurs créatifs (intellectuels, artistes) afin de transmettre des propositions innovantes. Auront-ils un effet positif (de mutualisation) ou un effet négatif (de désertification culturelle des autres régions) ? La mobilité, pourrait-elle devenir un moyen simple et efficace pour améliorer les compétences interculturelles de ces citoyens créatifs et renforcer l'activité productive dans notre nouvel environnement globalisé ?

La mise en place de politique culturelle territoriale doit travailler sur plusieurs fronts : offrir des services culturels, définir un cadre d'action culturelle qui prend en compte les spécificités territoriales, corriger les inégalités et structurer de nouvelles dynamiques. Aujourd'hui, cela passe par un cadre économique dans le contexte de la compétitivité internationale et du marché libre. La politique culturelle internationale doit alors se recentrer sur la mise en valeur de ses propres atouts et sur la communication avec les autres cultures. Pour cela la mobilité est nécessaire.

Le débat de Guimarães a permis aux représentants des capitales européennes de la Culture actuelle et futures, ainsi que d'autres municipalités et régions, de présenter leur politique culturelle et leur positionnement sur la question de la mobilité artistique transnationale. Helsinki, Lisbonne, Pilsen (CEC 2015), San Sebastian (CEC 2016), Las Palmas de Gran Canarias et la Région Nord-Pas de Calais étaient présentes ainsi que Guimarães 2012.

Les politiques culturelles de ces collectivités offrent des espaces de production/de formation ou des résidences pour des artistes locaux et internationaux. A Pilsen, San Sebastian ou Guimarães, d'anciennes usines sont rénovées pour cet accueil. Les villes de Lisbonne et de Helsinki ont indiqué que des programmes d'échanges existent depuis plusieurs années (souvent à l'initiative des structures artistiques locales). Ces programmes d'échanges se dessinent entre organisations artistiques européennes mais aussi avec des structures ailleurs dans le monde, par exemple au Japon ou aux Etats-Unis. Ce sont souvent des programmes de résidences transdisciplinaires focalisés sur la scène émergente, les nouvelles tendances de l'art et le renforcement des capacités des artistes émergents. Des ateliers sont souvent organisés avec les habitants pour favoriser la rencontre et l'apprentissage auprès des artistes étrangers. Les arts de la rue et les nouvelles installations urbaines se développent et instaurent une nouvelle relation entre les habitants et l'art. Des collectifs d'artistes se regroupent et intègrent des artistes étrangers. Les habitants sont de plus en plus curieux des cultures étrangères (Pilsen a donné l'exemple d'un festival de la culture arabe qui a lieu chaque année dans la ville). L'ingrédient « international » de la politique culturelle permet à la ville ou la région de valoriser ces atouts artistiques et culturels (talent, patrimoine, activisme).

Du côté des pays arabes, certains diraient qu'il n'y a pas de politique culturelle dans le monde arabe¹. Il existe cependant des exemples de régions ou de villes qui soutiennent des festivals et d'autres activités artistiques et culturelles. La Région Orientale au Maroc, par exemple, soutient une cinquantaine de festivals par an. Une des participantes, originaire du Liban, Khadije Laakis, a décrit son projet de Forum de Festivals. Elle n'a reçu aucune aide financière ni soutien moral de la part du Ministère de la Culture. Elle n'a obtenu que des financements privés. La Ville d'Amman en Jordanie a engagé une coopération sans financement avec Le Forum Arabe de l'Education autour du projet « Amman une ville d'apprentissage ».

Serene Huleileh, membre du Conseil d'Administration du FRC, a évoqué les « *jeeras* », les quartiers de la ville d'Amman où se développe une forte incitation à l'hospitalité. Il est important d'encourager

¹ pg 227 « Opening horizons » by Milena Dragicevic Sesic, « Cultural policies in Algeria, Egypt, Jordan, Lebanon, Morocco, Palestine, Syria and Tunisia. An Introduction », Boekmanstudies. 2010.

les initiatives de partage et d'apprentissage tout au long de la vie, de construire des bases pour soutenir les initiatives des habitants, d'améliorer les transports en commun...Il y a beaucoup de réfugiés dans cette ville, qui compte peu d'habitants originaires d'Amman. Il faut donc développer un sentiment d'attachement à la ville. La mobilité commence à l'intérieure de la ville.

Esra Aysun, membre du Conseil d'Administration du FRC, a expliqué qu'après les années 90, c'est la mobilité individuelle des artistes (sur leurs propres ressources financières) qui a ravivé Istanbul. L'entreprenariat culturel individuel a commencé en tant qu'initiative citoyenne. La mobilité soutenue de façon indépendante a conduit à une reconnaissance internationale de la créativité de cette ville.

Définir une stratégie pour la mobilité artistique transnationale au niveau local ou régional

Les participants ont clairement évoqué le besoin de définir une politique de la mobilité plus cohérente à la fois pour les artistes et opérateurs culturels locaux mais aussi pour l'accueil des artistes étrangers. Il est important de faire la distinction entre d'une part, la mobilité de « coopération », dont le voyage est dédié à se former ou prendre part à des résidences (développement humain), participer à des réunions ou préparer des projets et partenariats (développement social, culturel), et d'autre part, la circulation des œuvres (expositions, spectacles, concerts) qui est une autre forme de mobilité souvent financée par les autorités régionales et locales à travers des financements spécifiques de distribution ou de production pour des compagnies ou d'autres structures artistiques.

Les collectivités territoriales déjà positionnées sur la question de la coopération culturelle et artistique internationale ont salué l'initiative du FRC. Ce moment de discussions permet de **développer un cadre conceptuel qui prenne en compte les défis de la mondialisation et permette d'identifier des modèles et stratégies pour développer des politiques cohérentes en phase avec les défis mondiaux** plutôt que de rester centré sur des projets à court terme ignorant l'évolution du monde.

La mobilité artistique et culturelle internationale est une priorité pour l'agenda culturel de l'Union européenne. Elle est donc une question « culturelle » centrale pour les gouvernements nationaux en Europe ainsi que pour les régions européennes et les villes. D'ailleurs, les états membres ont récemment validé les MIS (Mobility Information Standards²) pour définir un cadre qui facilite l'accès à l'information pour bouger d'un état membre à un autre. De surcroît, la MOC (Méthode ouverte de coordination), plateforme de dialogue structuré entre la Commission européenne et les états membres, a mis en place un groupe de travail sur la question de la mobilité artistique et culturelle qui a récemment rédigé un rapport définissant cinq priorités³ concernant la mobilité.

Notre débat a mis en lumière cinq thèmes:

1) Mobilité et périphérie

Une stratégie pour la mobilité interroge le positionnement d'un territoire à l'échelle globale. Si le territoire est considéré « périphérique », (par exemple Las Palmas de Gran Canarias), alors la mobilité est nécessaire à sa visibilité. Le Pays de Galle est une petite nation, également en périphérie, qui souhaite travailler avec d'autres « petites nations » en Europe dans un contexte marqué par la « dévolution » ou décentralisation⁴. San Sebastian est une ville en périphérie de la décision politique prise à Madrid. Pour tous ces territoires, la mobilité est nécessaire.

² http://ec.europa.eu/culture/key-documents/doc/cultural_mobility_executive_summary_fr.pdf

³ <http://on-the-move.org/librarynew/policyandadvocacy/article/15045/report-on-building-a-strong-framework-for-artists/>

⁴ Termes qui varient en fonction des cadres politiques de chaque pays européen.

Il faut également prendre conscience du poids des « triangles d'or culturels » en Europe. Ces triangles se forment entre les grandes villes (Paris, Bruxelles, Londres par exemple, mais il y en a d'autres), et délimitent un « favoritisme territorial » économique, médiatique et culturel au détriment d'autres zones « périphériques ». Les zones qui ne sont pas à l'intérieur de ces triangles d'or ont tendance à être considérées comme des "réserves de matière brute", et souffrent parfois d'une réelle "fuite des cerveaux" artistiques et culturels. Le déséquilibre géographique s'accroît au détriment de l'idéal du projet européen. Les élus doivent s'appropriier ces enjeux ; les institutions européennes aussi car elles sont transposables à la problématique des régions du voisinage européen. Soutenir la mobilité ne doit pas concourir à aggraver ce facteur de déséquilibre entre triangles d'or et zones périphériques. La compréhension de ces effets contre-productifs est urgente et des mesures de réajustement sont à prévoir.

Enfin, la région Nord-Pas de Calais, en périphérie du centre administratif de la France et au cœur d'un des plus puissants triangles d'or culturels d'Europe, développe une politique de coopération culturelle internationale exemplaire depuis près de 20 ans. Elle a déjà mis en place une relation interrégionale avec ces voisins. Aujourd'hui, à travers une politique axée sur la mobilité, elle réussit à atteindre des régions lointaines (au Brésil par exemple) ayant des affinités ou similarités historiques (comment transformer et renouveler l'économie d'une ancienne région industrielle).

2) Mobilité, échanges et renforcement des capacités

Dans le cas de Lisbonne et Helsinki, la mobilité permet d'établir des partenariats à long terme basés sur l'échange et la formation. Pour la plupart des participants, la mobilité renforce les nouvelles tendances de l'art car les artistes émergents voyageront vers des lieux où leurs projets artistiques sont soutenus et enrichis. Pour une entité de gouvernance locale, il peut être valorisant politiquement, économiquement et socialement, d'être reconnue comme un « facilitateur global des arts ». En même temps, la mobilité est un processus d'apprentissage qui permet au voyageur de ramener la connaissance, l'inspiration et l'expérience dans son pays à son retour.

3) Mobilité et mondialisation

La mondialisation nous impose d'être vigilants. Les intérêts culturels et sociaux sont souvent usurpés et mis à mal par des logiques de gains de parts de marché⁵. La société peut produire des biens et services culturels ayant valeur d'usage et d'échange dans le cadre d'un marché compétitif global, mais elle doit produire aussi des sujets humains et de la socialité, construisant la société en produisant de la culture, de l'identité, des repères dans nos relations avec les autres⁶. Cette obligation sociétale est non négociable et incalculable puisque elle permet « l'expression de notre humanité⁷ » ni plus ni moins. En tant qu'acteurs culturels notre premier souci dans la sphère publique est de défendre la dignité humaine, sauvegarder la diversité culturelle et protéger les droits culturels. A cet égard et au niveau territorial, les collectivités territoriales devraient considérer la mobilité transnationale comme un « retour sur investissement » non seulement pour l'individu mais aussi pour la collectivité et son dynamisme. Dans ce contexte, les "activistes culturels" et les producteurs se doivent d'être cohérents sur la scène internationale.

Comment les acteurs culturels des régions arabe et méditerranéenne vivent-ils cette réalité ? On peut constater, par exemple, que les chefs de file de **partenariats transnationaux** culturels sont trop rarement issus du Sud, ce qui revient à dire que la plupart de ces projets sont pilotés et donc invariablement influencés par des opérateurs du Nord, quand bien même ils témoigneraient de la

⁵ Jean-Michel Lucas, L'UNESCO et la diversité culturelle : 118 mariages mais un enterrement, 2011 (<http://www.irma.asso.fr/Jean-Michel-Lucas-Doc-Kasimir>)

⁶ Jean-Pierre Warnier, La mondialisation de la culture, La Découverte, pg85

⁷ Article 2 de la Déclaration des droits culturels de Fribourg, 2007, pg5

meilleure volonté. Nous sommes là face à un indicateur impitoyable, qui, certes, souligne immédiatement un réel besoin de formation et de structuration, mais aussi interroge la légitimité d'une "critérisation nordique" face à une culture du projet éventuellement différente au sud.

De même, l'importance de la **mobilité culturelle** en tant que facteur de paix, émissaire de la diversité culturelle, facilitateur du dialogue, a été soulignée à maintes reprises par les professionnels du secteur, mais ne semble toujours pas perçue de manière opérationnelle par les décideurs politiques. Il est grand temps de s'appropriier ces enjeux et d'admettre l'importance du fait culturel dans l'émergence et dans la résolution des conflits.

Enfin, entendre **l'hospitalité** en tant qu'investissement partagé plutôt que geste charitable est, pour nos morales traditionnelles, autant au sud qu'au nord, une idée difficile à appréhender, et ce conservatisme n'est pas pour rien dans l'ignorance des bénéfices potentiels qu'on pourrait tirer de nos visites croisées. Il y a pourtant là, outre de réelles économies d'échelle, le germe du respect mutuel, bien plus important que la compassion passagère inspirée par les médias. L'hospitalité est une fenêtre de connaissance, un enrichissement.

4) Mobilité responsable et durable

La mobilité responsable et durable doit étendre les partenariats, contribuer à la stabilité, apporter de l'innovation et contribuer à des modèles de coopérations transfrontalières durables. Ce type de mobilité doit respecter les conditions de travail des artistes/opérateurs. Elle suppose aussi une attitude responsable vis à vis l'impact de la mobilité sur l'environnement. Le réseau « On the Move », plateforme pour améliorer la circulation de l'information pour les artistes et opérateurs « mobiles » rédige actuellement une charte pour la mobilité pérenne et responsable qui sera en ligne début 2013.

Au niveau national, la mobilité des artistes permet de construire des partenariats, propos souligné par le Ministère de la Culture de Croatie. Les partenariats internationaux ainsi construits peuvent se développer grâce à des financements internationaux ou européens. Ces financements ont indirectement un impact positif sur la culture en Croatie.

Au niveau régional, l'Institut français a créé un programme pour aider les opérateurs culturels à travailler en collaboration avec les entités régionales/locales. Ceci représente un vrai changement politique et renforce les priorités locales.

5) Mobilité et conflits

A l'ère de la mondialisation des conflits, parfois résultant de différences culturelles, les voisins régionaux (régions proches, transfrontalières, mitoyennes, etc.) pourraient réfléchir à la mobilité des acteurs culturels (représentants culturels de collectivités, opérateurs, artistes) pour aider à dénouer des différends souvent complexes et de longue date. Cette aide peut être directe ou indirecte prenant forme à travers les projets culturels de coopération. Est-ce la définition du terme « diplomatie des autorités locales » que ce séminaire souligne dans son titre ? Bien que la diplomatie soit souvent synonyme du terme « influence » - politique, économique, ou influence culturelle dont les connotations sont négatives, elle s'entend aussi comme le dénouement de différends politiques, culturels et économiques complexes entre les nations à travers les négociations, la concertation, l'engagement à faire face à des défis communs.

Si nous considérons que la stabilité et la durabilité sont des notions clés de la politique internationale⁸, ne serait-il pas possible de considérer alors que la mobilité transnationale contribue

⁸ Concernant la durabilité cette politique est soulignée à l'Article 61 de l'Agenda 21 de la Culture. Concernant la stabilité, cette volonté politique est mentionnée page 2 de l'Agenda européen de la culture et dans divers documents du Conseil de l'Europe.

à ces deux enjeux ? Il faudrait bien entendu étayer cette intuition par une évaluation de l'impact de la mobilité sur la cohésion sociale et la prévention des conflits au niveau local. Il serait possible par exemple d'identifier des indicateurs culturels appropriés.

Pour les villes et régions du Sud, une politique culturelle qui inclut la mobilité transnationale des citoyens contribuerait à rééquilibrer le flux inégal des artistes et opérateurs culturels.

Actions et Propositions

- Développer la signification politique de la mobilité et son impact sur un territoire (l'artiste étant le lien entre deux ou plusieurs territoires).
- Développer des indicateurs de l'impact de la mobilité sur un territoire éclairant la consolidation des écosystèmes artistiques et culturels, l'enrichissement de la mémoire collective, les nouvelles manières de communiquer nos cultures, le changement dans la nature et la diversité des offres ou des produits culturels et artistiques. Tous ces indicateurs pourraient être mesurés à la fois qualitativement et quantitativement.
- Initier des stratégies de mobilité avec les pays en dehors des frontières européennes, non seulement en Afrique du Nord, au Moyen-Orient dans les Balkans mais aussi en Russie, dans la région du Caucase (Eastern Partnership of the EU).
- Prendre en compte et faciliter l'accès à l'information sur les droits sociaux des artistes en mobilité.
- Augmenter la qualité de la mobilité en définissant clairement ses atouts (mis en place de partenariats, compréhension entre les peuples et cultures, extension et renforcement des liens et écosystèmes culturels,).
- Reconnaître l'impact potentiellement négatif de la mobilité sur l'environnement, mesurer cet impact et tenter de le réduire autant que possible par divers moyens (un voyage pour plusieurs objectifs planifiés bien à l'avance, moyens de transports écologiques en priorité, etc.).
- Mieux évaluer les effets de la crise financière d'un côté (affectant les financements vers les pays tiers), et de l'autre côté l'augmentation des budgets pour l'art dans certains pays émergents comme la Chine (particulièrement pour les relations internationales). Analyser les enjeux pour la mobilité et émettre des propositions concrètes qui s'appuient sur des bonnes pratiques déjà existantes.